

Le passé du continent au présent

30^e anniversaire de la Convention de La Valette (Malte) pour la protection du patrimoine archéologique en Europe

Chaire Jean Monnet CivEUr : *Ciuitates & Urbes Europæ* (Cités et villes de l'Europe) : histoire, protection et projet urbain de la ville européenne.

Dates : 15-17 novembre 2022.

Lieu : Maison Jean Monnet (Bazoches-sur-Guyonne, Yvelines) – a une heure de Paris



Site Web : Le passé du continent au présent



Partenaires :

- Université Paris Nanterre - Chaire Jean-Monnet
- Inrap
- Ministère de la Culture
- Parlement européen
- École Nationale des Chartes
- EAA (European association of archaeologists)

Comité organisateur :

- Olivier BLIN (Inrap)
- Marc BOUIRON (Inrap)
- Christian CRIBELLIER (Ministère de la Culture)
- Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA (Université Paris Nanterre – UMR ArScAn)
- Martí GRAU SEGU (Parlement européen)
- Amala MARX (Inrap)
- Nathan SCHLANGER (École nationale des chartes)

Comité scientifique :

- Polyxeni ADAM-VELENI (Ministère Hellénique de la Culture et des Sports, Grèce)
- Felipe CRIADO BOADO (CSIC - Consejo Superior de Investigaciones Científicas)
- Ann DEGRAEVE (Head of Archaeological Heritage Dept at Urban Brussels)
- Jean-Paul DEMOULE (Professeur émérite et ancien Président de l'Inrap)
- Monique VAN DEN DRIES (Professeur Archéologie Leyden)
- Dominique GARCIA (Professeur des universités et Président de l'Inrap)
- Hrvoje POTREBICA (vice-président European association of archaeologists)
- Sylvie ROBIN (Conservateur Musée Carnavalet, Paris)
- Vincent NEGRI (CNRS - Centre national de la recherche scientifique)

With the support of the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le 30^e anniversaire de l'adoption à Malte (le 16 janvier 1992) de la *Convention de La Valette du Conseil de l'Europe pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)* nous incite aujourd'hui à entreprendre un bilan des conséquences et des perspectives de ce texte fondamental. Ratifié par 46 états, l'impact de cette convention a été sans précédent tant au niveau scientifique que patrimonial. En restructurant en profondeur les dimensions disciplinaires, juridiques et administratives de l'archéologie, la Convention de la Valette a permis d'acquérir des connaissances nouvelles sur le passé archéologique et historique du continent, et a rendu ce passé archéologique plus accessible aux citoyens européens et elle a incité au développement d'une archéologie préventive dans certains pays qui en étaient encore dépourvus.

Alors que le monde sort d'une crise sanitaire, que les conflits refont surface et que la crise environnementale demeure menaçante, il nous a semblé opportun de faire le point sur les succès obtenus et les enjeux futurs. Nous sollicitons donc de la part des intervenants à ce colloque une présentation des résultats et des bilans (comprenant bien sûr les aspects à améliorer et à renforcer) des pratiques archéologiques et patrimoniales, ainsi que de l'évolution tout au long des trois dernières décennies du cadre normatif inspiré de la Convention. Cet état des lieux permettra de construire une synthèse sur les répercussions de l'adoption de la convention sur les thématiques qui seront abordées autour de la problématique centrale de la [chaire Jean Monnet CivEUr Ciuitates & Urbes Europæ : l'histoire, la protection et le projet urbain de la ville européenne](#). Dans un souci prospectif, le colloque permettra aussi de souligner les enjeux politiques, économiques et identitaires et les nouvelles perspectives que soulèvent la Convention en rapport aux publics, aux élus, aux administrations étatiques ou régionales – dont des représentants seront invités à contribuer à nos débats et à alimenter nos conclusions.

Le colloque se déroulera les 15-17 novembre 2022 (détails à suivre). Les communications, en français ou en anglais (avec traduction simultanée) dureront une vingtaine de minutes, suivie d'une discussion. Quatre sessions (d'une demi-journée chacune) sont prévues.

1 - La **première session** apportera un rappel historique, juridique et réglementaire sur les antécédents de la Convention, son contenu et ses évolutions, à la fois à l'échelle européenne et dans ses déclinaisons auprès des états-parties ; son intégration avec d'autres conventions et instruments, par exemple – du Conseil de l'Europe (Faroe, 2005 ; Nicosie, 2017), ou de l'UNESCO...

2 – La **seconde session** porte sur la nécessité de la "réconciliation" entre « aménagement du territoire », « connaissances », « patrimoine » et 'valorisation citoyenne ». Les articles de la convention (notamment art 4,5 et 6) offrent une latitude et permettent des déclinaisons et variations à travers différents pays, régions et Landers.

Un premier volet de cette session permettra d'analyser les pratiques comparées de la protection du patrimoine archéologique à travers les différents pays, en fonction d'antécédents historiques et d'attitudes professionnelles, et suivant différents systèmes ou approches économiques et gestionnaires.

Une fois reconnues les latitudes qu'offre la convention au-delà ses principes de base, un second volet portera sur les « impensées de 1992 », en cherchant à identifier les aspects à améliorer ou à consolider. Les enjeux portent par exemple sur : 1) la surabondance de données (et donc la production de littérature "grise") ; 2) la surabondance de vestiges matériels à gérer dans des centres de conservation et d'études ; 3) l'intégration des nouvelles technologies (lidar, prospections diverses, numérisation) avec les opportunités et les risques

qui les accompagnent; 4) des questions nouvelles ou renouvelés de protection juridique liées au pillage, au détectoristes de métaux, à la prise en compte des dommages environnementaux tels érosion, inondations...; enfin, 5) les enjeux portant sur la formation universitaire et professionnelle, et au-delà sur les rapports entre recherche et technicité, obligations administratives et poursuite des connaissances.

3 – La **troisième session** envisagera les « impacts réels », mais souvent indirects et imperceptibles, sur le quotidien et la qualité de vie des citoyens européens – importance des politiques culturelles à l'échelle européenne, nationale, régionale, locale Intégration et spécificité ... La perception de la discipline par les citoyens ?

4 – La quatrième session portera sur le futur et les perspectives d'avenir. Quelle évolution et quels scénarii de l'archéologie préventive ? Quelles involutions et risques de la protection du patrimoine face aux défis de société : crise sociale, économique, sanitaire, le patrimoine et les villes européennes en situation de guerre ?

La configuration des interventions et le programme des sessions seront finalisés en fonction des réponses à cet appel, ainsi les questions suivantes peuvent servir de fil conducteur aux différentes thématiques qui seront abordées au cours des différentes sessions.

Les apports constatés de la convention

Quelle identification des citoyens avec la discipline de l'archéologie ? Impact de la discipline dans la vie quotidienne des citoyens européens. Présence des arguments archéologiques en lien avec leur territoire et leurs villes dans le quotidien des citoyens.

Quelle perception de la discipline et des professionnels ? La fréquente présence des archéologues dans les rues et territoires a permis de modifier une perception « aventurière » de la discipline ? Quelle confiance accordée aux arguments scientifiques des archéologues ? Quelle légitimité de l'archéologie dans le discours politique et dans la délibération sociale ?

Quelle connaissance du passé des villes européennes a apporté l'archéologie ? Quelle conscience des citoyens d'être les derniers occupants d'un espace urbain ou d'un territoire ? Quelle identité et quel attachement à l'identité urbaine véhiculé par les vestiges historiques exhumés ?

Les conséquences patrimoniales

Quelles conséquences dans la perception du patrimoine ? L'archéologie préventive et la protection du patrimoine ont été suffisantes pour générer l'attachement au patrimoine des citoyens, nécessaire à construire opérativité sociale de ce patrimoine ? Quelle construction du passé à travers les institutions de la protection du patrimoine ?

Quelles conséquences patrimoniales ? Quelle protection du patrimoine culturel immobilier ou meuble ? Quelles répercussions dans le trafic illicite des biens culturels ?

Les conséquences économiques et sociales

Quelles conséquences économiques ? Estimation des emplois générés par la protection du patrimoine ? Quelle relation entre les professionnels de l'archéologie et du patrimoine avec les politiques de l'aménagement du territoire ? Quelle relation avec le tourisme culturel ?

Quelles conséquences sociales ? Quelle structuration sociale autour des projets de conservation ? Quel patrimoine social après 30 ans d'application ? Comment les projets

d'aménagement et les projet urbains ont intégré, ou pas, les vestiges ou la connaissance scientifique produite par la documentation et la protection du patrimoine archéologique ou bâti.

Quelles conséquences scientifiques ? Les bénéfices sociétaux de la convention découlent de ses bienfaits scientifiques mais quelles sont les conséquences scientifiques ? Comment et combien les nouvelles données du passé ont transformé les paradigmes et les connaissances historiques et archéologiques. Quelles nouvelles catégories de patrimoine ? Comment et combien la gestion de ces données ont transformé les méthodes d'analyse et les pratiques professionnelles ?

Les écueils et les perspectives

Quels imprévus de la Convention de la Valette ? La convention dans son état est toujours d'actualité mais quelques points faibles sont améliorables : carte archéologique, infrastructures scientifiques, « l'excédent des données et de vestiges ». Quel destin pour les archives du sol ? Quels problèmes et quelles solutions à la conservations des milliers de mètres cubes de vestiges meubles ou immeubles produits par l'archéologie préventive ? Quelle exploitation scientifique ? Faut-il penser à une mise à jour de la convention de 1992 ?

Quels défis de société ? La crise sanitaire, la guerre en Europe, « l'urbicide » des villes en guerre, la crise environnementale et les crises sociales et économiques qui s'en suivront ont des conséquences sur la protection et la connaissance du patrimoine mais peuvent être mieux comprises par les valeurs culturels et patrimoniales qui transmettent le patrimoine et l'histoire des villes européennes ? Quelles leçons à en tirer ?

Bibliographie indicative

- AGUNDEZ LERIA, M. (dir.) Herrero de Jáuregui, A., *Ciudades + Humanas Patrimonio + Social. Propuestas para el uso del patrimonio urbano como herramienta de integración social*, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Ciudades Patrimonio de la Humanidad, España / UNESCO, Madrid, 2015.
- BOZÓKI-ERNYEY, K. (ed.) *European Preventive Archaeology Papers of the EPAC Meeting*, Vilnius 2004, National Office of Cultural Heritage, Hungary – Council of Europe, 2007.
- GONZALEZ VILLAESCUSA, R., L'évolution des disciplines géohistoriques : des cadastres aux paysages et l'archéogéographie, *Les Nouvelles de l'archéologie, Les nouvelles ont 40 ans !* in A. Averbouh, C. Karlin, (coord.), 157-158, 2019, 119-127.
- GUERMANDI, M.-P., Salas Rossenbach, K., [Twenty years after Malta: preventive archaeology in Europe and in Italy](#), Istituto per i Beni Artistici, Culturali e Naturali della Regione Emilia Romagna – IBC and individual authors, Bologne, 2013.
- KAJDA, K., MARX, A., WRIGHT, H., Richards, J., Marciniak, A., Rossenbach, K., Frase, I., Archaeology, Heritage, and Social Value: Public Perspectives on European Archaeology, *European Journal of Archaeology*, 21(1), 2018, 96-117. doi:10.1017/eea.2017.19
- MANOLAKAKIS, L., SCHLANGER, N., COUDART, A., [European Archaeology: Identities & Migrations](#) *Archéologie européenne: Identités & Migrations*, Leiden, Sidestone Press, 2017.
- MARX, A., NURRA, F., SALAS ROSSENBAACH, K., *Europeans & Archaeology: A survey on the European perception of archaeology and archaeological heritage*, NEARCH, 2017, [\(10.5284/1043770\)](#). [\(hal-01581864\)](#)

Textes

- Conseil de l'Europe, 1992. [*Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique \(révisée\)*](#) (La Valette, 1992)
- Conseil de l'Europe, 1992. [*Convention for the Protection of the Archaeological Heritage of Europe \(revised\)*](#) (Valletta, 1992)
- Conseil de l'Europe, 2005. [*Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*](#) (Convention de Faro, 2005)
- Conseil de l'Europe, 2017. [*Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels*](#).